Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260707-2026_50-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	14	1	15

Date de convocation
03/07/2026
Date d'affichage
09/07/2026

L'an 2026, le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie, SANQUER Fabien, TOBIE Guillaume, CHATELAIN Morgane-Katell, PITON Benoît, BERDER Patrice
Absents :
Absents excusés :
Excusé(s) ayant donné procuration : AUVRET Stéphane (pouvoir à Fanny LE BOT)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_50 Convention de servitude Enedis pour les ouvrages souterrains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune mette à disposition d'Enedis une servitude pour l'installation d'une ligne souterraine sur la parcelle AB 115, zone artisanale de de Runveguen.

Considérant la proposition de convention pour l'installation de cette ligne électrique jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet de convention proposé par Enedis tel qu'annexé à la présente délibération

-AUTORISE M. le Maire à signer le projet de convention

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN